



LIFE



LIFE est le programme de financement européen pour l'environnement et l'action climatique

L'objectif de ce programme est de permettre une meilleure mise en œuvre de la politique de l'Union européenne en matière d'environnement et de climat en permettant la transition vers une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources, à faible intensité de carbone et résiliente aux effets du changement climatique, ainsi que la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la biodiversité conformément à l'Accord de Paris. Il se divise en deux domaines : « environnement » et « action pour le climat ».

5,4 milliards € Budget

Objectifs

Objectifs généraux

- Contribuer à la transition vers une économie durable, circulaire, économe en énergie, fondée sur les énergies renouvelables
- Protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement
- Arrêter et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité et de dégradation des écosystèmes (notamment via la mise en œuvre du réseau Natura 2000)

Objectifs spécifiques

- Mettre au point, démontrer et promouvoir des approches innovantes pour atteindre les objectifs de la législation et de la politique de l'Union en matière d'environnement
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de la politique de l'Union en matière d'environnement
- Favoriser le déploiement à grande échelle de solutions efficaces pour mettre en œuvre la politique de l'Union en matière d'environnement

Sous-programmes

Le programme est divisé en deux domaines, chacun comprenant 2 sous-programmes thématiques.

Domaine "Environnement"

Sous-programme "Nature et biodiversité"

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union dans le domaine de la biodiversité
- Soutenir le réseau Natura 2000

Taux de cofinancement : 60 % (75 % pour les espèces et habitats visés par les directives OISEAUX et HABITATS)

Sous-programme "Economie circulaire et qualité de vie"

- transition vers une économie circulaire
- gestion saine et efficace des ressources environnementales telles que l'air, l'eau et le sol
- promotion d'une bonne gouvernance environnementale

Taux de cofinancement : 60 %

Domaine "Action climatique"

Sous-programme "Atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique"

- Contribuer à la mise en œuvre de la législation de l'Union pour l'atténuation du changement climatique
- Améliorer la base de connaissances dans ce domaine
- Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'approches intégrées
- Contribuer à l'élaboration et à la démonstration de technologies, systèmes, méthodes et instruments d'atténuation innovants susceptibles d'être

reproduits, transférés ou intégrés

Taux de cofinancement : 60 %

Sous-programme "Transition vers l'énergie propre"

- Contribuer à la mise en place d'un cadre favorable à la massification de l'efficacité énergétique
- Faciliter le développement d'instruments financiers favorables à l'efficacité énergétique

Taux de cofinancement : 95 %

Activités soutenues

Projets d'actions standards (SAP)

les projets qui poursuivent les objectifs spécifiques du programme :

- développer, démontrer et promouvoir des techniques, méthodes et approches innovantes
- contribuer à la base de connaissances et à l'application des meilleures pratiques
- soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'application de la législation et de la politique de l'UE, notamment en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en particulier en renforçant les capacités des acteurs publics et privés et la participation de la société civile

Projets d'actions stratégiques pour la nature (SNAP)

Projets qui soutiennent la mise en œuvre des objectifs européens de protection de la nature et de préservation de la biodiversité via des programmes d'action cohérents dans les États membres afin d'intégrer ces objectifs et priorités dans les politiques et financements.

Projets stratégiques intégrés (SIP)

Projets qui mettent en œuvre, au niveau régional, multirégional, national ou transnational des stratégies ou plans d'actions environnementaux et/ou climatiques développés par les autorités d'un Etat membre - et requis par des législations, politiques environnementales, climatiques ou énergétiques de l'UE.

Ces projets doivent s'assurer que les parties prenantes sont associées et promeuvent la coordination et la mobilisation d'au moins une autre source de financement de l'UE, nationale ou privée

Projets d'assistance technique

Projets qui soutiennent le développement de capacités pour faciliter une participation effective au programme LIFE (aide au développement de projets SNAP ou SIP)

Autres actions dans le domaine de l'efficacité énergétique

Projets transnationaux sur l'efficacité énergétique relevant du sous-programme « Transition vers une énergie propre », qui doivent être portés par minimum 3 partenaires situés dans 3 pays différents (sauf exception)

Pays éligibles

Les Etats membres de l'UE, les pays membres de l'AELE, les pays candidats, les candidats potentiels et les pays en voie d'adhésion, les pays de la Politique européenne de voisinage et les pays membres de l'Agence européenne pour l'environnement

Ressources

Point de contact national LIFE

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Environnement, Développement durable